



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

immigration clandestine

Question écrite n° 89338

Texte de la question

Une soixantaine d'immigrants clandestins en majorité africains se sont évadés au début du mois de mars 2006 d'un centre de rétention de Malte et se sont rendus à l'aéroport de l'île pour protester contre leur arrestation. Il s'agit de la seconde évasion de ce genre enregistrée en deux semaines dans l'île méditerranéenne qui constitue un État membre de l'Union européenne, mais c'est la première fois que des clandestins parviennent à l'aéroport, où les forces de l'ordre maltaises les ont à nouveau interpellés. Des journalistes présents sur place ont vu les clandestins abattre un grillage métallique pour sortir du centre de rétention de Safi, proche de l'aéroport. Ils ont parcouru environ trois kilomètres, suivis par un détachement de soldats et un hélicoptère militaire. Ils ont été arrêtés sans incident dans la salle d'embarquement de l'aéroport. Tout cela tend à démontrer les difficultés rencontrées par les États membres de l'Union européenne dans la gestion des flux de clandestins. En conséquence, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande désormais à Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de lui indiquer les intentions du Gouvernement au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

Les questions migratoires ont été identifiées au sommet européen informel de Hampton Court d'octobre 2005 comme l'un des principaux défis du monde moderne. L'immigration clandestine en particulier est un phénomène complexe dont la solution nécessite une série de mesures au niveau européen, notamment : en amont, une politique commune en matière de visas, dont le niveau de sécurité va prochainement être renforcé par l'introduction de la biométrie ; en aval, une action énergique en matière de retour passant par des accords de réadmission et l'organisation, de plus en plus fréquente dans la pratique, de vols groupés ; aux frontières extérieures de l'Union, un dispositif de contrôle et de protection qui à terme pourrait conduire à la mise en place d'une police européenne des frontières que la France appelle de ses vœux. L'action communautaire est donc déjà développée dans ce domaine. Elle s'effectue naturellement dans le plein respect du droit et de la dignité humaine. Mais cette action ne pourra être complètement efficace et durable sans la coopération entière des pays tiers à l'origine et de transit des flux migratoires. L'enjeu est de nouer un authentique partenariat, global et équilibré, entre l'Union européenne et ces pays pour traiter dans un même mouvement les causes profondes des migrations et leurs manifestations, selon une approche opérationnelle fondée sur les routes migratoires. Au lendemain des événements dramatiques de Ceuta et Melilla, la France, conjointement avec l'Espagne et le Maroc, a pris une initiative en vue d'une réunion ministérielle euro-africaine consacrée aux migrations et au développement. Cette conférence, dont le principe a été retenu par le Conseil européen de décembre 2005, se tiendra à Rabat les 10 et 11 juillet prochain. La France reste fortement mobilisée dans la préparation de cette échéance.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89338

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 mars 2006, page 2907

Réponse publiée le : 4 juillet 2006, page 7006